

VIDE GRENIER – 08 mars 2026 - 7h-17h

Organisé par l'association Eagle's Country 117

salle multi-activités, rue Gozes-Abadie, AUSSEVIELLE 64230

ATTESTATION - INSCRIPTION

Je soussigné(e),

Nom: Prénom:

Né(e) le: à Département: Ville :

Adresse:

CP: Ville:

Tél (mobile)..... Email:

Titulaire de la pièce d'identité (*copie recto-verso à joindre*) N°

Délivrée par: le

N° immatriculation de mon véhicule:

Déclare sur l'honneur : **- NE PAS ETRE UN PROFESSIONNEL**

- ne vendre que des objets personnels d'occasion (Article L310 du Code de commerce)
- ma non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)
- avoir pris connaissance du règlement de l'organisation de ce vide grenier et en accepter toutes les clauses

Fait à le Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Comment s'inscrire: *attention places limitées*

- Appelez le **06-22-28-22-58** pour pré-réserver le nombre de tables.

Tables : 2.55m à 12.50€ x , 1.80m à 9€ x , 1.50m à 7.50€ x

Emplacement pour 1 portant en ligne : 2€ x (Chaises fournies)

Durée de validité de la pré-réservation 3/4 jours.

- Compléter la présente attestation
- joindre la photocopie recto/verso de votre pièce d'identité
- avec votre chèque libellé à l'ordre « association Eagle's Country 117 »
- envoyez le tout à : Mme CARRERE Nadine, vide-grenier Eagle's, 21 Chemin de Tucoo 64230 LESCAR
- une confirmation d'inscription vous sera envoyée (e-mail ou SMS)

Accueil des exposants à partir de **7h00**. Vous trouverez en vente sur place café, croque-monsieurs, pâtisseries et boissons chaudes et froides tout au long de la journée. Une boisson et une part de cake seront offerts à chaque participant.

Cette attestation sera remise au Maire de la commune d'organisation.

Règlement VIDE-GRENIER 08 mars 2026

Article 1 : Ce vide grenier est organisé par l'association des "Eagle's country 117" de 8h00 à 17h00 dans la « Salle Multi-Activités » d'AUSSEVILLE 64230, le dimanche 08 mars 2026. Pour toute information un site web: <https://eaglescountry117.wordpress.com/vide-grenier> ou un téléphone : 06 22 28 22 58

CONDITIONS ET MODALITES D'INSCRIPTION

Article 2 : Ce vide grenier s'adresse aux particuliers quelle que soit leur domiciliation.

Article 3 : Les particuliers ne pourront vendre que des objets personnels et usagés. Les emplacements devront obligatoirement être tenus par la personne désignée sur le formulaire d'inscription.

Article 4 : Le droit de place est fixé par table, (env 5€ le m linéaire), les chaises sont fournies.

Article 5 : Mode d'inscription :

- pré-réservation par téléphone au 06 22 28 22 58. Durée de validité de l'option 3/4 jours.
- Remplir l'attestation/inscription (document téléchargeable sur site web voir article 1)
- joindre la photocopie d'une pièce d'identité recto-verso en cours de validité
- et votre chèque mis à l'ordre de Eagle's Country 117
- adresser le tout à Madame CARRERE Nadine, vide grenier Eagle's, 21 Chemin de Tucoo 64230 LESCAR

Article 6 : Toute réservation ne deviendra ferme et définitive que lorsque les pièces demandées à l'article 5 seront réceptionnées et validées. Une confirmation sera envoyée par e-mail, SMS ou courrier.

Article 7 : **Réclamation, remboursement:** toute inscription est considérée comme ferme et définitive et ne pourra donc pas faire l'objet d'un quelconque remboursement, réclamation sauf en cas d'annulation de l'événement par les organisateurs.

Article 8 : **Déballage, exposition des marchandises -** : Le déballage des marchandises et l'installation débuteront dès 7h. Les exposants devront observer une discréction particulière afin de ne pas troubler le repos dominical des riverains. Les marchandises devront être exposées **UNIQUEMENT SUR** les tables fournies. Chaque exposant devra respecter l'espace qui lui a été attribué. Pour toute autre présentation, nous contacter.

Article 9 : **Contrôles:** Chaque exposant devra pouvoir présenter sa pièce d'identité, en rapport avec son inscription. Les marchandises exposées peuvent faire l'objet d'un contrôle de la part des organisateurs ou des autorités.

Article 10 : **Remballage des marchandises:** Les exposants sont tenus de rester au minimum jusqu'à 16h. Le remballage des marchandises et le rangement du stand devront débuter dès **17h00**. Tout devra être débarrassé pour 18h00 au plus tard. Les exposants sont tenus de récupérer la **TOTALITE** de leurs objets non vendus.

Article 11 : **Circulation et stationnement sur le site du vide grenier :**

- Le stationnement devant les salles seront autorisés de 7h00 à 8h00 pour l'installation.
 - et à partir de 17h00 pour le remballage des marchandises
- Les exposants pourront aller stationner à côté de la mairie et sur le parking à l'entrée de la place.

Article 12 : **Relations entre exposants et acheteurs:** L'association organisatrice ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol, détérioration, tromperie sur une quelconque vente de marchandise entre acheteurs et exposants.

Article 13 : **Annulation ou report de la manifestation:** Dans le cas d'une annulation définitive, les organisateurs s'engagent à rembourser l'ensemble des inscrits qui auront réservé leur emplacement.

Article 14 : Toute fausse déclaration faite lors de l'inscription et toute infraction constatée le jour de la manifestation, entraîneront une exclusion immédiate du contrevenant. Si nécessaire il sera fait appel aux forces de police. D'éventuelles poursuites pourront être engagées et aucun remboursement ne pourra être réclamé.